



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008**

Faits récents concernant l'examen du financement du développement et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

En application de la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les faits récents concernant l'examen du financement du développement et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

Le rapport présente les faits les plus récents en reprenant les six chapitres du Consensus de Monterrey : la mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement, la mobilisation des ressources internationales pour le développement de l'investissement direct étranger et autres flux privés, le commerce international, moteur du développement, le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement, la dette extérieure, le traitement des questions systémiques et de cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux au service du développement. Le rapport évoque aussi la nécessité de rester engagés.

* A/63/150.

** Le présent document est soumis tardivement en raison de la nécessité de consultations avec les principaux acteurs institutionnels intervenant dans le financement du développement. Le rapport a été établi après des consultations avec des fonctionnaires des principales organisations s'occupant du financement du développement. Cependant, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est seul responsable de la teneur du rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement	3–11	3
III. Mobilisation des ressources financières pour le développement : investissement direct étranger et autres flux de capitaux privés	12–22	5
IV. Commerce international en tant que moteur du développement	23–33	8
V. Intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement	34–46	11
VI. Dette extérieure	47–56	15
VII. Règlement des problèmes systémiques : amélioration de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement	57–65	17
VIII. Engagement continu	66–72	20

I. Introduction

1. Le présent rapport paraît à un moment où la conjoncture mondiale se dégrade. La croissance se ralentit. Les marchés financiers sont plongés dans l'incertitude et ils restent agités par des turbulences; le renchérissement de l'énergie et des denrées alimentaires menace de susciter une nouvelle flambée d'inflation. Des politiques macroéconomiques judicieuses doivent donc être suivies pour alléger les pressions inflationnistes, tout en apportant un soutien ciblé aux ménages pauvres les plus touchés par la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles, et elles doivent comporter des mesures de politique budgétaire anticyclique appropriées.

2. Devant cette toile de fond, la communauté internationale se trouve aux prises avec des tâches redoutables : la poursuite de l'effort de développement, la préservation des gains acquis dans la réduction de la pauvreté ces dernières années et la découverte de nouveaux moyens de dégager les ressources extérieures et intérieures nécessaires pour augmenter le financement du développement.

II. Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement

3. Les crises internationales actuelles qui concernent l'alimentation, les combustibles et la finance montrent assez que la communauté internationale doit continuer à maintenir des niveaux adéquats d'investissement productif, dans la poursuite commune de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Les événements financiers récents ont également mis en évidence le rôle important que joue une bonne gestion de l'économie, notamment par l'application de politiques intérieures anticycliques efficaces pour mobiliser l'épargne et l'investissement. C'est là un aspect essentiel du Consensus de Monterrey. Par exemple, en réponse à la crise financière, le Fonds monétaire international (FMI) préconise un élargissement de l'espace des politiques macroéconomiques, en particulier de la politique budgétaire.

4. Il semble de plus en plus probable que les prochaines années verront une augmentation des taux d'intérêt à l'échelle mondiale et une réduction de la liquidité internationale par rapport à ce qu'a connu la période écoulée depuis 2002, caractérisée par une forte demande des exportations de pays en développement, le niveau élevé des prix des matières premières et l'abondance du crédit. La politique macroéconomique, dans la période qui vient, sera forcément différente selon le pays, selon par exemple qu'un pays a constitué des réserves importantes, qu'il s'est au contraire endetté par d'importants déficits courants, qu'il a largement profité du renchérissement du cours des matières premières, ou encore qu'il n'a pas participé à la période récente de croissance. Aux réunions de printemps des institutions de Bretton Woods, tenues les 12 et 13 avril 2008 à Washington, il est apparu critique d'élargir l'espace des politiques intérieures, en particulier l'espace de la politique budgétaire, qui doit rester compatible avec la viabilité budgétaire à moyen et à long terme, et d'obtenir à cet effet une coopération internationale, pour garantir que les pays soient en mesure de répondre au mieux à la conjoncture. À la même réunion, on a souligné que tous les pays se heurtaient à court terme aux graves difficultés entraînées par le renchérissement de l'énergie et des denrées alimentaires et le ralentissement de l'économie mondiale.

5. L'importance de la transparence et de la bonne gouvernance, comme conditions essentielles du développement, a été soulignée par de nombreux intervenants à la session d'examen du chapitre I du Consensus de Monterrey « Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement », tenue le 14 février 2008, à New York. Ces débats ont dégagé les enseignements tirés des efforts passés pour améliorer la gouvernance, qui indiquent assez que ces politiques doivent être liées à une stratégie de développement national et exclure une méthode consistant à copier systématiquement d'autres modèles et normes. La place faite à la lutte contre la corruption et à l'amélioration des mécanismes de partage des risques entre le secteur public et le secteur privé doit encore être élargie et devra refléter les caractéristiques de chaque pays.

6. Les pertes financières potentielles résultant des turbulences qui agitent actuellement les marchés financiers internationaux, qui se chiffrent à plus de 1 000 milliards de dollars, soulignent l'importance de la bonne gouvernance et de la transparence des marchés financiers. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED tenue le 14 avril 2008 a attribué la perte de confiance dans les marchés financiers, après la forte baisse des prix sur les marchés immobiliers, à « un manque de transparence du marché immobilier, des lacunes dans la réglementation prudentielle, à la mauvaise gestion et la mauvaise évaluation des risques par les grandes institutions financières et aux inquiétudes liées aux marchés dits "non organisés" et au rôle des organismes de crédit » (A/63/80-E/2008/67, par. 39).

7. La volonté de lutter contre l'effet négatif des mouvements de capitaux illicites sur la mobilisation des ressources intérieures suscite un intérêt renouvelé. Lors d'une réunion spéciale organisée par le Gouvernement norvégien au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 février 2008, on a estimé que deux tiers au moins des transferts internationaux illégaux de fonds avaient pour cause la fraude fiscale et l'autre tiers la dissimulation du produit des activités illégales, notamment le commerce de drogues et le financement du terrorisme. À la réunion du Groupe technique de l'Initiative contre la faim et la pauvreté, à Madrid, le 23 mai 2008, on a également souligné combien il importait de se mettre d'accord entre pays signataires de la Convention contre la corruption sur l'idée de considérer la fraude fiscale comme une forme de corruption. Un groupe de travail dirigé par la Norvège sur l'impact sur le développement des flux de capitaux illicites a estimé qu'il fallait élargir la coopération pour lutter contre la fraude fiscale, tout comme la communauté internationale s'est rassemblée pour affirmer sa volonté de lutter contre d'autres activités criminelles.

8. Au sujet de l'importance d'une coopération internationale accrue en matière fiscale, certains ont évoqué les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et sur une proposition de transformer ce comité de l'ONU en un organe intergouvernemental à part entière.

9. À long terme, il est d'importance critique d'augmenter considérablement les recettes publiques et de diversifier l'assiette de l'impôt si l'on veut mobiliser des ressources pour le développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus sur le plan international. On a fait observer que la plupart des pays en développement pouvaient en effet accroître leurs recettes fiscales par de meilleures méthodes de collecte de l'impôt, la modernisation

de leur fiscalité et l'élargissement de l'assiette de l'impôt. La conférence tenue les 22 et 23 mai 2008 à l'Université de New York sur le thème du « Rôle des recettes publiques dans un développement ouvert à tous, ce qui marche et ce qui pourrait mieux marcher et l'échange des pratiques fiscales optimales entre pays du Sud »; la réunion a rassemblé des hauts fonctionnaires de plusieurs pays en développement; on y a souligné la nécessité d'améliorer la responsabilisation des autorités nationales et locales, qui doivent mieux montrer le rapport entre l'impôt et les services publics fournis.

10. La nécessité de mettre, sans exclusive, des moyens financiers à la disposition des pauvres, et, pour ceux-ci, de participer à la mobilisation des ressources intérieures a été l'un des thèmes de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, le 14 avril 2008, à New York. L'Accord d'Accra conclu lors de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a mis en évidence l'importance des efforts faits pour promouvoir l'emploi productif et le travail décent, au niveau national, notamment par l'utilisation de l'ensemble d'instruments de l'Organisation internationale du Travail sur l'emploi productif et le travail décent.

11. La persistance d'inégalités marquées entre les sexes sur les marchés du travail, sur les marchés du crédit et dans la répartition des actifs continue de retenir l'attention. La Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-deuxième session, tenue du 25 février au 7 mars 2008 à New York, a préconisé un renforcement du Consensus de Monterrey pour ce qui est des questions relatives à l'égalité entre les sexes, et notamment de donner une plus grande spécificité au financement de l'action menée pour l'égalité entre les sexes. Il est largement admis qu'il faut mieux comprendre le rôle des femmes dans le développement, celles-ci devant sortir de leur rôle de soignantes et de ménagères. La politique macroéconomique doit être plus cohérente en ce qui concerne l'égalité entre les sexes; par exemple, les mesures prises doivent aller au-delà de la budgétisation ventilée par sexe et prendre en compte la fiscalité, les cycles conjoncturels, l'emploi et les activités non rémunérées de l'économie domestique.

III. Mobilisation des ressources financières pour le développement : investissement direct étranger et autres flux de capitaux privés

12. Au cours des cinq dernières années, à la faveur d'une forte croissance économique et de l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques, et grâce à l'amélioration du climat des investissements dans beaucoup de pays en développement, les investissements privés ont fortement augmenté. Lors de la session d'examen du chapitre II du Consensus de Monterrey, par l'Assemblée générale, sous le titre « Mobiliser les ressources internationales pour le développement », le 15 février 2008, l'Assemblée générale a noté que, bien que caractérisée par une tendance haussière depuis 1970, l'évolution des flux de capitaux privés vers les pays en développement a montré une alternance de hausses et de baisses, une période de baisse suivant les années de forte croissance, 1984, 1997 et 2002. Les données de la CNUCED montrent que les investissements directs étrangers demeurent le plus important des flux de capitaux privés allant à des pays

en développement, et qu'ils ont représenté près de 500 milliards de dollars en 2007. Une part importante de ces apports de capitaux concerne maintenant des investissements « Sud-Sud », c'est-à-dire entre pays en développement. La nette augmentation des apports nets d'investissements directs étrangers aux pays en développement et aux pays en transition, en 2007, ne semble pas avoir été notablement affectée jusqu'à présent par la crise financière et par la crise du crédit en cours. Cependant, la faiblesse persistante des marchés financiers mondiaux pourrait réduire les investissements étrangers.

13. L'augmentation des investissements directs étrangers en 2007 a également été alimentée par une forte augmentation des fusions et acquisitions internationales, qui n'ont commencé à diminuer qu'avec les turbulences récentes des marchés financiers des pays développés. En même temps, les pays émergents augmentent leur présence dans cette activité mondiale de fusions et d'acquisitions, certaines entreprises, en particulier en Asie de l'Est et du Sud, investissant activement dans d'autres pays en développement, notamment dans les secteurs des industries extractives, des télécommunications et des services financiers. Les acquisitions internationales d'entreprises des marchés développés, dans les pays émergents, et notamment par leurs fonds souverains, sont également en augmentation.

14. Dans un scénario de concurrence toujours plus vive pour attirer les investissements et pour exploiter des possibilités d'activité, le développement d'un climat compétitif, d'une infrastructure appropriée et d'une solide base de ressources humaines est une condition essentielle pour attirer des investissements dans des activités à forte valeur ajoutée et pour soutenir le fonctionnement et l'activité des entreprises locales sur le marché mondial. Cela a été notamment souligné par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans son ouvrage sur *L'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2007*.

15. Pour améliorer le climat des affaires mais aussi pour atteindre divers objectifs sociaux, il importe beaucoup d'augmenter les investissements d'équipement et ceux consacrés aux ressources humaines. Dans leur *Rapport de 2006 sur le suivi mondial*, les institutions de Bretton Woods ont noté que, si la plupart des gouvernements s'attachent surtout aux effets à court terme d'une réduction des dépenses publiques quand ils se donnent des objectifs budgétaires, cette façon de penser risque d'amener à oublier que les investissements d'équipement peuvent de leur côté se traduire par une augmentation des ressources fiscales à long terme, en augmentant la production future. L'investissement direct étranger contribue à la hausse de la productivité et à la croissance économique quand le pays qui le reçoit dispose d'un potentiel humain et physique suffisant pour absorber les techniques de pointe. On a donc recommandé aux gouvernements d'améliorer le climat des affaires en augmentant les investissements publics d'équipement et de développement des ressources humaines. Il importe aussi d'envisager des moyens novateurs de mieux utiliser la participation des sociétés transnationales au développement et à la gestion des infrastructures dans les pays en développement.

16. La flambée des cours des produits de base et la réforme des politiques relatives à l'investissement direct étranger, en particulier dans l'optique de la mise en valeur des ressources naturelles, ont contribué à l'augmentation massive récente des apports de capitaux à l'Afrique, ce secteur représentant, dans certains pays d'accueil, plus des trois quarts de l'investissement direct étranger reçu par l'Afrique. Les gouvernements des pays en développement devraient s'assurer par

des politiques et une législation appropriées que les investissements étrangers allant aux industries extractives respectent leurs grands objectifs de développement à long terme. Le *Rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde en 2007* souligne en effet que l'investissement direct étranger dans l'exploitation des ressources naturelles ne se traduit pas automatiquement par des gains durables sur le plan du développement; une implication considérable du secteur public est souvent indispensable pour surmonter les obstacles économiques, environnementaux et sociaux au développement au sens large. La part de l'industrie manufacturière dans les apports d'investissement direct étranger à la production manufacturière africaine a continué à baisser. Malgré les programmes de privatisation mis en œuvre dans beaucoup de pays, les progrès vers la réalisation des besoins d'infrastructure dans des services publics essentiels comme l'eau et l'électricité ont été limités.

17. Pour la CNUCED, l'un des principaux problèmes, en Afrique, est la participation accrue du secteur public, de façon à orienter l'augmentation des recettes venant des exportations de produits de base vers une amélioration de la productivité et l'industrialisation du pays en général. La Banque mondiale préconise de privilégier l'investissement dans l'agriculture afin d'accroître les rendements agricoles et de dégager des excédents commercialisables susceptibles d'être utilisés pour acquérir des intrants de meilleure qualité pour la production et pour importer des articles de consommation. On a également souligné que les partenariats public-privé, à tous les niveaux, pouvaient faciliter l'innovation et le développement technologique, à condition que les risques financiers liés aux partenariats public-privé soient bien gérés. Les organismes d'aide multilatérale et bilatérale peuvent à cet égard fournir des ressources et une assistance technique afin de permettre aux pays de faciliter l'investissement d'équipement, absorber les techniques de pointe et mener des stratégies de développement du secteur productif appropriées.

18. Par l'atténuation du risque et la création de capacités, les banques multilatérales de développement et les donateurs bilatéraux peuvent aider à élargir l'effet des apports d'investissement direct étranger à un ensemble plus large de pays, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Des institutions multilatérales, régionales et nationales peuvent examiner les fonctions et les instruments qui leur permettraient de mieux atténuer les risques auxquels sont exposés les investisseurs étrangers dans la réalisation d'infrastructures dans les pays en développement. La session d'examen du chapitre II du Consensus de Monterrey a reconnu l'importance des mécanismes d'atténuation des risques réglementaires, du renforcement du rôle des banques de développement multilatéral et régional en matière d'atténuation des risques pour un meilleur contrôle des garanties bancaires et une augmentation des prêts en monnaie locale.

19. Comme on l'a vu plus haut, les investissements entre pays en développement (Sud-Sud) sont de plus en plus importants. Dans une large mesure, leur essor reflète l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les flux de capitaux Sud-Sud sont ainsi passés de 2 milliards de dollars en 1985 à 60 milliards de dollars en 2004, et ils représentent désormais 25 % de l'ensemble des investissements directs étrangers dans les pays en développement. Ces flux de capitaux Sud-Sud figurent en bonne place dans les investissements directs étrangers qui vont aux pays les moins avancés. Lors de l'examen par l'Assemblée générale de cette question, on a admis que ces flux de capitaux Sud-Sud devraient être encouragés, car les investisseurs du Sud ont certains atouts quand ils opèrent dans

d'autres pays en développement. Les possibilités de soutenir ces apports de capitaux devraient être étudiées dans le contexte de la coopération triangulaire Sud-Sud-Nord et de la collaboration entre institutions des pays en développement.

20. Récemment, certains pays en développement sont également devenus d'importants investisseurs dans les pays développés. Étant donné les turbulences qui ont récemment frappé les marchés du crédit des pays développés, les investissements publics réalisés par les pays émergents ont joué un rôle stabilisateur appréciable, en veillant à ce que la contagion ne se propage pas aux marchés des obligations d'État des pays développés. De plus, étant donné l'augmentation sans précédent des réserves officielles internationales, les gouvernements de certains pays émergents ont de plus en plus été amenés à acquérir durablement des actions sur les marchés financiers des pays développés par le canal de leurs fonds souverains. Les dirigeants de certains pays développés remettent en question cet apport d'investissements par les soins de fonds qui sont contrôlés par des gouvernements étrangers, évoquant des problèmes de sécurité nationale. Les investissements considérables réalisés par ces fonds souverains se sont pourtant révélés un facteur décisif de stabilisation d'institutions financières menacées de déconfiture dans les pays développés. S'agissant de l'impact potentiel sur les pays en développement, la Banque mondiale souligne l'importance grandissante des fonds souverains et a récemment avancé l'idée que ces fonds devraient investir au moins 1 % de leur portefeuille en Afrique.

21. Des données récemment publiées sur les prêts consortiaux internationaux et les émissions d'obligations et d'actions par des entités domiciliées dans des pays émergents donnent à penser que la conjoncture a notablement évolué depuis le début des turbulences financières en août 2007. Si l'on compare la période septembre 2007-février 2008 à la même période 12 mois plus tôt, les émissions d'actions ont diminué de 30 % environ, tandis que les prêts consortiaux ont diminué de 24 % et les émissions d'obligations de 53 %. Les flux nets de capitaux privés pourraient voir leur augmentation ralentir après un ralentissement économique mondial en 2008.

22. Entre les pays membres du Groupe directeur des contributions de solidarité pour financer le développement, il existe désormais un consensus sur l'idée que les transferts de salaire, en soi, ne représentent pas un financement supplémentaire, et que l'impact sur le développement des transferts des travailleurs migrants, par des mesures institutionnelles, juridiques et économiques, pourrait être amplifié grâce à la coopération internationale. L'effet positif de ces transferts sur les moyens d'existence d'innombrables familles de beaucoup de pays en développement est désormais largement reconnu et devrait continuer à être facilité par des mesures appropriées prises dans tous les pays.

IV. Commerce international en tant que moteur du développement

23. Le rôle que le commerce peut jouer dans le développement économique est bien établi. Dans la plupart des cas, le commerce peut être bénéfique à l'économie, plus que tout autre domaine de coopération économique internationale. Les négociations en cours de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du Cycle de Doha visent à mettre en place un système commercial plus juste

et plus équitable pour tous les membres en examinant le caractère inégalitaire des règles commerciales multilatérales actuelles.

24. L'échec des négociations ministérielles de l'OMC à Genève en juillet 2008 a mis en évidence une lacune importante des négociations de Doha. Si toutes les parties ont exprimé leur intention de poursuivre les négociations, il est improbable cependant qu'il y ait d'autres progrès, à moins qu'on ne parvienne à un consensus réel sur ce qui constitue un résultat axé sur le développement. L'OMC indique que la croissance du commerce a baissé à 5,5 % en 2007 contre 8,5 % en 2006 et prévoit qu'elle sera de 4,5 % en 2008. Le durcissement des mesures protectionnistes en raison du ralentissement économique actuel dans le monde montre à quel point il est important de prendre des mesures visant à faire en sorte que le système commercial mondial reste ouvert afin de soutenir les efforts de développement de tous les pays, en particulier des pays les plus pauvres du monde.

25. La crise actuelle des prix des produits alimentaires a suscité des débats animés lors des réunions de printemps de 2008 des institutions de Bretton Woods ainsi qu'à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Accra. Un bon nombre de questions similaires ont été examinées lors de la session d'examen de l'Assemblée générale sur le commerce tenue les 19 et 20 mai 2008 à New York, et débattues lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire tenue du 3 au 5 juin 2008 à Rome.

26. Certains considèrent que la crise alimentaire mondiale est due à l'application pendant des décennies de politiques faussant les échanges commerciaux, entre autres, qui ont encouragé une production agricole inefficace dans les pays développés et découragé une production efficace dans les pays en développement. Elle a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'un système commercial mondial qui soutienne l'investissement agricole très large et durable dans l'ensemble du monde en développement. Lors de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement international (TICAD), qui s'est tenue du 28 au 30 mai 2008 à Yokohama et de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire, qui a eu lieu du 3 au 5 juin 2008 à Rome, il a été considéré que, face au doublement des prix des produits alimentaires, la réponse appropriée était d'accroître l'investissement intérieur dans la production des petites exploitations et d'effectuer plus d'investissements publics dans l'infrastructure. Étant donné que 850 millions de personnes souffrent déjà de la faim, et que près de 100 millions d'autres connaissent la faim du fait de l'augmentation des prix, il faut des investissements de l'ordre de 15 à 20 milliards par an pour assurer une augmentation de 50 % de l'offre de produits alimentaires en l'an 2030 si l'on veut satisfaire la demande projetée.

27. La crise actuelle est considérée comme le résultat de problèmes temporaires et d'autres aux causes très profondes. Les subventions à l'exportation des produits agricoles et les soutiens faussant les échanges commerciaux aux producteurs alimentaires locaux ainsi que les tarifs douaniers élevés appliqués à de nombreux produits agricoles dans de nombreux pays développés et en développement, ont découragé la production et les exportations dans de nombreux pays en développement à potentiel agricole. De même, comme on l'a noté dans des rapports précédents, de nombreux pays en développement ont été exhortés ou invités à supprimer les subventions, à retirer le soutien de l'État et à réduire les tarifs douaniers dans ce secteur, compromettant ainsi la sécurité alimentaire. L'impact de

la production de biocarburants sur les prix des produits alimentaires et l'impact à plus long terme des subventions, faussant le commerce sur l'investissement dans l'agriculture dans les pays en développement, se sont révélés être des questions multilatérales à examiner d'urgence.

28. Il est de plus en plus admis que des éléments essentiels de la solution à long terme visant à satisfaire la demande mondiale de plus en plus forte de produits alimentaires sont le commerce (considéré comme moyen de mieux lier l'offre et la demande et de veiller à ce que les règles commerciales ne compromettent pas la sécurité alimentaire) et des politiques de financement qui favorisent un renouveau de l'agriculture sur les petites exploitations. Il faudra à cet effet non seulement promouvoir et encourager l'investissement des ménages dans les zones rurales, mais également assurer un développement suffisant de la technologie et de la productivité dans d'autres secteurs de l'économie. Étant donné la présence massive des femmes dans ce type d'agriculture, le développement de la petite agriculture comporte une importante dimension qui est l'égalité entre les sexes. L'issue des négociations commerciales de Doha, notamment en agriculture, aura une forte incidence sur l'accès à la nourriture des personnes qui vivent dans la pauvreté dans le monde. La Banque mondiale a estimé que, du fait du niveau actuel des prix des produits alimentaires, sept ans de progrès vers la réalisation des OMD pourraient être perdus.

29. Il importe de noter à cet égard, qu'après une période pendant laquelle la plupart des pays en développement ont enregistré des excédents commerciaux, la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie fait que les importations dépassent les recettes d'exportation dans de nombreux pays importateurs de pétrole et de produits alimentaires et pourraient pousser ces derniers à contracter de nouvelles dettes. La hausse des prix menace également la croissance dans les pays industrialisés et les pays en développement sont fortement tributaires des marchés de ces pays.

30. Les questions du contrôle exercé par les organismes multilatéraux sur les prix des produits de base et de leur impact sur le développement ont été examinées de façon approfondie lors de la douzième session de la CNUCED. Dans l'« Accord d'Accra », les pays membres ont reconnu qu'il faut atténuer les effets de leur dépendance à l'égard des produits de base, notamment l'instabilité, assurer une utilisation des revenus favorable aux pauvres et transparente et diversifier les structures de production des pays tributaires d'un petit nombre de produits de base. Les pays africains en particulier ont demandé que la CNUCED intensifie ses activités sur les produits de base en érigeant le Service de la gestion des produits de base en un groupe autonome relevant directement du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

31. L'Accord d'Accra a reconnu la nouvelle géographie de l'économie mondiale en notant que le renforcement des relations commerciales et financières entre pays en développement était susceptible d'élargir l'éventail de la coopération multilatérale et faciliter l'intégration des pays en développement à long terme. La coopération économique Sud-Sud vient compléter plutôt que remplacer la coopération Nord-Nord, pouvant ainsi contribuer à une croissance et à un développement équilibrés au niveau mondial. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2007* de la CNUCED souligne à quel point il importe d'intensifier la coopération régionale entre pays en développement tout en reconnaissant qu'il faut être prudents en ce qui concerne les accords commerciaux préférentiels bilatéraux et régionaux susceptibles

de limiter la marge de manœuvre sur le plan de la politique nationale. Beaucoup ont admis que des accords de cette nature devraient aller au-delà de l'amélioration de l'accès au marché des biens pour englober le commerce dans l'agriculture et les services, l'investissement, la mobilité de la main-d'œuvre et la propriété intellectuelle, ainsi que des règles d'origine raisonnables. Il a été indiqué en outre que les pays en développement, notamment les PMA, devraient être encouragés à faire de la compétitivité un pilier de leurs stratégies nationales de développement.

32. Lors de la session d'examen de l'Assemblée générale consacrée au commerce, il a été reconnu qu'un commerce plus ouvert ne constitue pas en lui-même une garantie de développement et de réduction de la pauvreté. De nombreux participants ont souligné que les pays en développement avaient besoin de temps pour développer leurs capacités de production afin de tirer profit des possibilités qu'offre l'accès accru au marché et réduire au minimum les coûts de l'ajustement entraînés par les réformes commerciales et l'érosion de l'accès préférentiel. À cet égard, les pays en développement ont également besoin d'un accès à la technologie à un coût abordable, d'investissements dans les infrastructures et dans la mise en valeur des ressources humaines, d'un environnement intérieur propice à l'investissement privé et à l'innovation et de filets de sécurité sociale appropriés. De nombreux participants ont noté que les pays en développement avaient besoin d'une marge de manœuvre politique suffisante pour gérer leurs politiques en matière de commerce, de finances et de développement conformément à leurs politiques et priorités de développement nationales.

33. Les donateurs à la Conférence d'annonces de contributions de Stockholm sur le cadre intégré renforcé (EIF), tenue le 26 septembre 2007, et à l'examen global de l'aide pour le commerce de l'OMC, tenu en novembre 2007, ont réaffirmé les annonces de contributions qu'ils avaient initialement faites à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005, pour augmenter l'aide au commerce en 2010. Ces annonces se chiffrent à l'heure actuelle à plus de 4 milliards de dollars. Comme noté dans l'Accord d'Accra, l'aide au commerce ne pourra se substituer aux avantages qui résulteraient, pour le développement, d'une conclusion positive et équilibrée du Cycle de Doha mais la complétera utilement. On se félicite, à cet égard, de l'approbation de la « feuille de route pour l'aide au commerce » de l'OMC de 2008, qui met l'accent sur la mesure de la capacité commerciale, la mise en œuvre et les moyens d'associer les pays en développement plus activement au processus.

V. Intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement

34. Aussi bien à la session d'examen de l'Assemblée générale tenue du 14 au 16 avril 2008 à New York qu'au Forum de coopération pour le développement, tenu le 1^{er} juillet 2008 également à New York, il y a eu des débats sur les progrès contrastés accomplis dans le domaine de la coopération internationale pour le développement depuis 2002. Si certains donateurs tiennent leurs engagements en matière d'aide (certains dépassant même l'objectif fixé), les flux d'aide totaux en provenance de pays du CAD de l'OCDE sont restés très en deçà des objectifs globaux. Par ailleurs, de nouvelles sources de fonds d'aide se sont multipliées, constituées notamment de programmes d'assistance d'autres pays en développement

et de fondations privées, mais les données provenant des donateurs non traditionnels (bilatéraux et privés) sont peu précises. On estime que les nouvelles sources fournissent environ le quart des flux d'aide mondiaux.

35. Le *Rapport sur la coopération pour le développement 2008* du CAD de l'OCDE, publié le 14 février 2008 à Paris, a noté que l'APD totale en 2007 d'un montant de 103,7 milliards de dollars représentait 0,28 % du PNB total des membres de l'OCDE, soit une baisse par rapport au 0,31 % en 2006 et nettement très en deçà de l'objectif de 0,70 %. Pour de nombreux donateurs de l'OCDE, il faudra une croissance à deux chiffres des taux annuels de l'APD si l'on veut atteindre l'objectif fixé en matière d'aide en 2010. L'allègement de la dette et l'aide humanitaire ont constitué 30 % de l'APD ces dernières années, ce qui souligne les contraintes politiques auxquelles se heurtent de nombreux pays développés pour augmenter l'APD.

36. Il a également été souligné, lors de cette session d'examen, qu'il importait de fournir des ressources prévisibles à des fins de développement. Étant donné que l'APD constitue l'essentiel des ressources qui autrement ne proviendraient pas du secteur privé, le déficit de ressources pour le développement est à la fois un enjeu politique et une menace sur le développement. Une aide axée sur le développement requiert normalement de nombreuses années de financement prévisible, de préférence sous la forme d'un soutien budgétaire sur la base de stratégies définies par les décideurs nationaux. Au cours des débats qui se sont tenus lors de la session d'examen et pendant le Forum de coopération pour le développement, il a été noté que le Consensus de Monterrey avait réuni pour la première fois des donateurs et des bénéficiaires afin qu'ils forment un partenariat mondial de coopération pour le développement.

37. Des progrès notables ont été faits par les signataires de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et sur les principes devant régir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle, ce qui est un autre jalon important dans l'application des principes énoncés dans le Consensus de Monterrey. La deuxième session plénière annuelle du Forum mondial de l'OCDE sur le développement, tenue le 20 mai 2008 à Paris sur le thème du renforcement de l'appropriation par les pays, a recensé de nombreux obstacles qui se dressent contre le renforcement de l'appropriation et a proposé des solutions à cet effet. Pour l'application de ce principe, il faut donner aux pays la souplesse de concevoir et d'appliquer leur propre voie de développement et de rationaliser le programme de réforme convenu pour appuyer un décaissement plus prévisible et renforcer la cohérence et la complémentarité entre donateurs.

38. Le système actuel comporte divers instruments d'aide, des accords et des conditions pour les réformes, et un grand nombre de donateurs, une partie du financement étant fournie dans le cadre du budget ou de projets. Cependant, comme on l'a souligné en des occasions précédentes, le nombre de missions de donateurs qui en résulte dans chaque pays bénéficiaire peut être lourd à gérer, laissant peu de temps, peu d'espace et de ressources humaines pour procéder à une analyse appropriée, engager un dialogue constructif entre les groupes nationaux et élaborer des politiques reposant sur une bonne information.

39. Comme indiqué plus haut, le premier Forum de coopération pour le développement du Conseil économique et social a mis l'accent sur l'apparition de nouveaux donateurs, fait qui indique qu'on se détourne des cadres traditionnels de la

communauté des donateurs. Il semble donc qu'il y ait une tendance sans équivoque à réformer l'architecture de l'aide, tel que souligné par plusieurs des orateurs invités et les animateurs à la session. Il semble également que beaucoup considèrent que l'initiative du Conseil économique et social peut constituer un forum international pour aborder les questions de coopération pour le développement de façon plus ouverte et que les États membres entendent utiliser le Forum à cet effet.

40. En faisant fond sur les efforts louables déployés pour restructurer le mécanisme d'aide, il faudra également examiner ce qu'on a appelé un important déficit démocratique. Les pays en développement qui sont signataires de la Déclaration de Paris ou sont concernés par les principes y figurant, ne sont pas tous membres de l'OCDE ni même du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD. L'appropriation est étroitement liée à la représentation. La coopération en matière de développement n'est pas équilibrée si les bénéficiaires ne sont pas de véritables partenaires pour influencer sur les orientations en matière de coopération, notamment au sein des institutions financières internationales. Lors de la session d'examen de l'Assemblée générale sur l'aide, il y a eu un débat sur l'établissement d'un processus d'examen par les pairs pour évaluer les programmes d'aide, afin d'aider à examiner ce déséquilibre. Un mécanisme d'évaluation par les pairs peut également jouer un rôle important pour ce qui est d'établir des directives relatives à l'utilisation appropriée de la conditionnalité pour assurer l'efficacité de l'aide.

41. Il y a eu des débats animés sur la question de savoir si les indicateurs actuellement utilisés, pour surveiller la façon dont l'aide est fournie, sont convenables pour juger de l'efficacité réelle de l'aide et permettent d'évaluer l'impact réel des programmes sur le développement. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Accra du 2 au 4 septembre 2008 devrait déboucher sur d'autres idées nouvelles et être le point de départ de processus qui non seulement ont une valeur intrinsèque mais devraient également constituer une contribution à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, notamment dans le cadre du Forum de coopération pour le développement.

42. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social d'avril 2008 a reconnu qu'il y avait une augmentation du nombre de propositions et du nombre de pays en faveur de sources novatrices de financement (voir A/63/80-E/2008/67). La réunion du Partenariat international pour la santé du « Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement » tenue à Madrid en mai 2008 a été l'occasion de revoir le travail fait actuellement pour établir une liste qui ne cesse de s'allonger de sources novatrices de financement potentielles, parmi lesquelles : la Facilité internationale de financement pour la vaccination, les engagements anticipés sur les marchés de vaccins, l'impôt de solidarité sur les billets d'avion, la taxe sur les transactions financières à des fins de développement, la taxe sur l'échange d'émissions de carbone, la taxe sur la vente des produits de la technologie de l'information, la lutte contre la fraude fiscale et l'utilisation des droits de tirage spéciaux à des fins de développement (cette dernière exigeant une modification des statuts du FMI).

43. Il y avait le sentiment parmi les grands pays qui ont participé à la réunion plénière du « Groupe pilote sur les contributions de solidarité pour financer le développement », tenue les 22 et 23 avril à Dakar, que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la conceptualisation des principaux concepts sous-tendant les

efforts dans les domaines suivants : financement prévisible à long terme, élimination des dysfonctionnements du marché (comme dans le cas de décaissement par anticipation de fonds pour la recherche sur les maladies tropicales), établissement d'un partenariat renforcé entre pays développés et pays en développement et des particuliers, la société civile et le secteur privé pour ce qui est de générer des revenus, et réduction des flux d'aide qui sont concentrés sur un petit nombre de pays. Le Groupe pilote dispose d'un secrétariat à Paris et d'une présidence tournante actuellement assurée par la Guinée, à la suite de la France, de la Norvège, de la Corée du Sud et du Sénégal. M. Philippe Douste-Blazy a été nommé Conseiller spécial du Secrétaire général pour le financement novateur du développement. Des groupes prévoient d'organiser en 2009 une conférence mondiale de donateurs non gouvernementaux, en mettant un accent particulier sur le financement novateur du développement fourni par des citoyens, des autorités locales et régionales, des fondations, des organisations non gouvernementales, des groupements religieux et le secteur privé.

44. Les participants à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social d'avril 2008 ont souligné l'importance d'une aide internationale appropriée en faveur des PMA ainsi que la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. L'aide au commerce est particulièrement importante pour les PMA, pour qu'ils puissent tirer parti de l'accès au marché en améliorant leurs capacités d'offre. La nécessité de rendre l'aide plus efficace en prêtant attention aux besoins particuliers de pays sortant de conflit et des États fragiles a également été soulignée. Idéalement, l'aide initiale fournie dans un contexte de consolidation de la paix pourrait constituer une transition permettant de passer en douceur de l'aide humanitaire; elle serait suivie d'activités de relèvement et d'édification de la nation et ensuite d'un soutien pour renforcer la gouvernance et améliorer l'infrastructure économique et sociale, et de programmes de développement à long terme.

45. Le changement climatique touche tous les pays, et ce sont les personnes les plus démunies du monde qui en subiront les effets de façon disproportionnée. Pour les 2,6 milliards de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour, soit environ 40 % de la population, le changement climatique constitue une grave menace et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international risque d'être compromise si rien n'est fait à cet égard (voir par. 48, A/63/80-E/2008/67). Lors des débats ouverts sur le financement que la communauté internationale doit assurer pour relever le défi du changement climatique, il a été souligné, entre autres, que ce défi ne devrait pas être un prétexte pour reléguer au second plan d'autres besoins de développement essentiels. On estime que le montant nécessaire pour faire face aux risques du changement climatique se chiffre à entre 0,3 % et 1 % du revenu mondial. Ce thème a suscité des débats animés lors de la séance d'ouverture du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu à New York le 30 juin 2008.

46. Beaucoup ont fait observer que pour des considérations d'équité – tenant aux disparités de revenus et à leur responsabilité historique dans l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère de la Terre – une proportion importante des coûts devrait être à la charge des pays développés. Le débat sur le financement des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique doit par conséquent porter sur la question fondamentale de transferts financiers suffisants à partir des pays industrialisés (les pays appelés pays de l'annexe I) vers les pays qui n'y figurent pas (appelés pays hors annexe I). On s'attend à ce que la série de réunions

actuelles, prescrites par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali du 3 au 14 décembre 2007, permette de renforcer la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique en tant que stratégie universelle de financement du développement.

VI. Dette extérieure

47. Les progrès notables réalisés à bien des égards s'agissant de la dette extérieure, objet du chapitre V du Consensus de Monterrey, ont servi de point de départ à la session d'examen que l'Assemblée générale a tenue les 10 et 11 mars 2008 à New York. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, les indicateurs de la dette se sont dans l'ensemble considérablement améliorés, grâce à l'effet conjugué de plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des taux d'intérêt pratiqués ces dernières années à l'échelle internationale et la croissance rapide enregistrée dans les pays en développement du fait d'une forte croissance des exportations. La plupart des pays en développement disposent d'un programme de gestion de la dette et ont constitué des réserves, réduisant ainsi leur vulnérabilité. Le remboursement anticipé de la dette par de nombreux pays en développement ainsi que l'allègement de la dette consenti à plusieurs pays à faible revenu et les réductions notables de la dette de pays comme l'Iraq et le Nigéria favorisent un scénario de stabilité et laissent entrevoir la possibilité de voir la dette jouer un rôle positif dans le développement.

48. L'allègement de la dette promis aux 23 pays pauvres très endettés ayant dépassé le point d'achèvement devrait réduire l'encours de leur dette extérieure de plus de 90 % en valeur actuelle nette de fin 2007. L'essentiel de cette réduction (76 %) devrait intervenir dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) (35 milliards de dollars en valeur actuelle nette de fin 2007) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (22 milliards de dollars en valeur actuelle nette de fin 2007). Le reste est imputable aux mesures d'allègement classique de la dette et d'allègement volontaire de la dette bilatérale en dehors de l'Initiative PPTE. L'encours de la dette des 10 pays en période intérimaire devrait baisser d'autant au titre de ces initiatives d'allègement de la dette.

49. Malgré ces faits positifs, l'Assemblée générale s'est également penchée, au cours de la session d'examen, sur les obstacles qui empêchent d'assurer la viabilité de la dette et le financement nécessaire pour poursuivre les efforts vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le risque d'un surendettement demeure modéré ou élevé pour plus de la moitié des pays pauvres ayant dépassé le point d'achèvement. Nombre d'entre eux ont relevé l'importance primordiale du renforcement des capacités de gestion de la dette et la possibilité de voir le cadre d'évaluation de la viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le Fonds servir de point de coordination pour les créanciers.

50. Les programmes d'annulation de la dette ont été difficiles et lents à mettre en œuvre, souvent à cause de retards accusés dans la réalisation des objectifs fixés pour l'amélioration de la gestion du secteur public. Qui plus est, plusieurs autres pays en développement – aussi bien parmi les pays les moins avancés que les pays à revenu intermédiaire – n'ont pas bénéficié d'une application à plus grande échelle de ce qui pourrait être qualifié de « principes de Monterrey concernant la dette » de 2002, lesquels découlaient en fait des idées qui ont présidé au lancement de l'Initiative

PPTE. À la session d'examen de mars 2008, ont été recensés plusieurs obstacles d'ordre politique et juridique ou liés à la gouvernance expliquant cette situation.

51. De nouvelles difficultés ont vu le jour. L'importance croissante de la dette privée dans le montant total de la dette extérieure pose de nouveaux problèmes en matière de gestion de la dette, de viabilité de l'endettement et de restructuration de la dette. Ces dernières années, de nombreux pays en développement sont devenus plus vulnérables du fait de leur dette intérieure alors même que les niveaux de la dette extérieure ont baissé. D'aucuns ont fait remarquer que la période caractérisée par les faibles taux d'intérêt et la croissance rapide des exportations tire à sa fin alors que l'économie mondiale entre dans une période difficile. Les prévisions d'une croissance plus faible aussi bien dans les pays en développement qu'à l'échelle de l'économie mondiale laissent présager une tendance à la baisse des indicateurs de la dette.

52. Dans de nombreux pays bénéficiant d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, les obligations au titre du service de la dette extérieure ont retrouvé les niveaux précédant l'Initiative, mais l'augmentation de la dette intérieure accroît le coût du service de la dette publique et réduit la surface financière nécessaire pour réaliser les dépenses consacrées au développement. Certains pays pauvres très endettés ont été l'objet de poursuites judiciaires agressives intentées par des créanciers privés et des fonds à vau-tour. L'amélioration de la gestion financière allant de pair avec les programmes d'annulation de la dette a permis de rétablir la capacité d'assurer le service de la dette. La question de savoir si ces politiques financières ont limité les dépenses publiques consacrées à l'infrastructure et aux activités productives nécessaires pour créer de nouveaux secteurs économiques compétitifs fait actuellement l'objet d'un débat. À la session d'examen, plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'empêcher le retour à un endettement non viable. Il faudrait donc intégrer dans la définition et la conception de toute politique macroéconomique judicieuse la relance de l'investissement à moyen terme et les mesures facilitant les changements structurels.

53. L'émergence de nouveaux créanciers, publics et privés, qui ne sont pas membres des mécanismes de coordination existants influe également sur la situation générale. Dans ce contexte, il est encourageant que les principes fondamentaux en matière de dette, sur lesquels pourrait reposer le resserrement de la coopération internationale, soient réaffirmés. Ces principes sont : la responsabilité solidaire des créanciers et des débiteurs; la prise en compte des besoins de développement plutôt que des besoins financiers comme principal critère pour la réduction ou l'annulation de la dette; l'adoption de pratiques responsables pour l'octroi de nouveaux prêts aux pays sortant d'une crise de l'endettement; l'existence d'institutions financières nationales et internationales transparentes, notamment de banques; l'allègement de la dette en complément de l'aide publique au développement; et l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris pour assurer un endettement viable.

54. Les effets des nombreux mécanismes et instruments souples éventuels, notamment les subventions, les prêts à des conditions avantageuses, la conversion de la dette, les clauses de cautionnement collectif, les moratoires sur les remboursements et même l'annulation de la dette, sur la gestion de la dette à l'échelle internationale sont souvent battus en brèche par les graves lacunes du droit international et des organismes de gouvernance s'agissant de gérer les contrats en matière de dette. Du fait des incohérences pour ce qui est des lois à appliquer aux

contrats et des insuffisances des mécanismes internationaux de gouvernance, il est difficile de garantir un traitement égal à tous les créanciers. Cette situation a encouragé les institutions publiques et privées à tenter individuellement des actions qui se révèlent coûteuses pour les pays en développement. Les prêteurs n'étant pas en mesure d'évaluer convenablement les risques auxquels sont exposés leurs prêts internationaux, il s'ensuit à la fois des périodes d'emprunts excessifs et des périodes de cessation soudaine des prêts.

55. À la session d'examen de l'Assemblée générale, en mars 2008, on a fait observer que les rachats de créances commerciales en complément des opérations d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (comme ceux qui sont réalisés au titre du Fonds de désendettement en faveur des pays bénéficiaires de l'Association internationale de développement) effectués par les gouvernements des pays pauvres très endettés ont servi effectivement à éponger la dette commerciale visée et à empêcher que des poursuites judiciaires onéreuses et injustes soient intentées contre ces pays. La législation nationale dans les principaux centres financiers offre le fondement juridique à ces poursuites. Le caractère profitable des poursuites judiciaires intentées par les prédateurs tient également au fait qu'aucun des mécanismes existants ne garantit un traitement égal des créanciers non participants. Une réflexion a cours sur la non-participation des nouveaux créanciers au Club de Paris et sur la difficulté qu'il y a à les inclure dans un organe dont les procédures ont été définies de longue date. Pour certains participants à la session d'examen, ces procédures tiennent lieu en fait de « tribunal des créanciers » habilité à prononcer des jugements sur les créances et le service de la dette, portant ainsi atteinte aux principes établis selon lesquels les décisions devraient être prises par un agent impartial.

56. Les participants à l'Atelier sur la dette, le financement et les nouvelles questions d'intégration financière, tenu les 8 et 9 avril 2008 à New York, et à la consultation de la société civile organisée par le PNUD sur le thème « Éviter une nouvelle crise de la dette en 2015 », tenue les 29 et 30 juin 2008, ont examiné les questions de gestion de la dette et de gouvernance à l'échelle internationale, notamment l'absence d'un mécanisme souverain de restructuration de la dette et le statut de créancier privilégié des institutions de Bretton Woods. S'il est vrai que des améliorations sont sans cesse apportées à cette approche, d'aucuns ont appelé à un examen des cadres d'évaluation de la viabilité de la dette établis par les institutions financières internationales afin de tenir compte des indicateurs du développement, y compris en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, comme un élément central des calculs.

VII. Règlement des problèmes systémiques : amélioration de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement

57. Les participants à la session d'examen de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes systémiques, tenue les 11 et 12 mars 2008, se sont penchés sur les difficultés rencontrées s'agissant de promouvoir un fonctionnement et une coordination plus efficaces de l'architecture financière internationale et les aspects

économiques de la gouvernance à l'échelle mondiale. La communauté internationale s'est essentiellement attachée à mettre au point des moyens d'intervention face aux insuffisances du système financier en raison des turbulences financières que connaît le monde. Ces moyens d'intervention ont engendré d'autres problèmes s'agissant d'adapter les structures de gouvernance des institutions internationales et des autres organismes de décision à l'échelle mondiale.

58. Si un processus de redressement financier semble avoir été engagé, des mesures ont également été prises pour s'attaquer aux causes profondes des turbulences. Le dernier rapport du Forum de stabilité financière, présenté le 11 avril 2008 et approuvé par le Groupe des Sept et le Comité financier et monétaire international, contient des recommandations sur le contrôle prudentiel des capitaux, des liquidités et de la gestion des risques; la transparence, la divulgation d'informations et les politiques d'évaluation; le rôle et les utilisations de la cote de solvabilité; et la capacité de réaction des autorités face aux risques et les mécanismes mis en place pour remédier aux pressions sur le système financier.

59. Face à la crise financière, un élément essentiel de l'action visant à maintenir des procédures d'investissement efficaces pendant le redressement, à savoir le renforcement des cadres nationaux de réglementation des marchés financiers, s'est accéléré. Le 31 mars 2008, le Secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique a lancé ce processus pour son pays. Des efforts parallèles sont entrepris au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens. À la réunion du printemps 2008 des institutions de Bretton Woods, de nombreux participants ont relevé les effets qu'avaient les politiques et normes nationales de réglementation financière à l'échelle internationale, ce qui influait sur l'accès des pays en développement au financement extérieur. Il importe par conséquent que les pays en développement tiennent compte, dans leurs propres systèmes financiers nationaux, des enseignements tirés de la crise actuelle en matière de réglementation mais aussi qu'ils puissent faire entendre leur voix en matière de conception des cadres de réglementation financière à l'avenir.

60. Le 5 juin 2008, dans l'État de New York, les organismes d'informations financières ont signé avec l'Attorney general de l'État de New York un accord fixant de nouvelles normes et directives régissant les modalités d'évaluation des investissements garantis par une dette hypothécaire à risque. Le 8 juillet 2008, le Président de la Federal Reserve des États-Unis a déclaré que cette institution établirait de nouvelles règles régissant les prêts afin de réglementer les prêts hypothécaires exotiques et à risque. Le 16 juillet 2008, le Président de la Securities and Exchange Commission a proposé de limiter la vente à découvert des titres des compagnies financières. Cette évolution a mis en lumière, d'une part, le lancement d'une action visant à élaborer de nouvelles réglementations, à renforcer les critères de divulgation d'informations et à accroître le contrôle du secteur public sur les marchés financiers en divers lieux et, d'autre part, les insuffisances potentielles d'une réforme unilatérale et non coordonnée du système de réglementation.

61. À la session d'examen consacrée aux problèmes systémiques, les participants ont de même relevé le changement profond qu'a subi le contexte économique depuis la Conférence de Monterrey ainsi que les pressions accrues qui s'exercent en vue d'une mise à jour des structures internationales de contrôle public et de gouvernance afin de les harmoniser avec la structure économique mondiale actuelle. Les économies en développement représentent désormais une proportion beaucoup plus

large de l'économie mondiale. La part des marchés privés internationaux dans les domaines du commerce et de la finance et leur complexité ont gravement compromis les capacités financières et de contrôle des institutions publiques internationales. Comme indiqué plus haut, nombre des économies en développement ayant plus de succès ont constitué leurs propres réserves pour se prémunir contre les vulnérabilités découlant des marchés privés.

62. Dans ce contexte, les membres de la communauté internationale ont souligné que le régime de gouvernance des institutions financières internationales doit faire l'objet de réformes profondes, pour notamment permettre aux pays en développement d'avoir davantage voix au chapitre. La décision prise le 28 avril 2008 par le Conseil d'administration du FMI concernant la réforme du système de vote est à saluer; il convient de noter également que le Conseil d'administration de la Banque mondiale a entamé des consultations visant à améliorer la gouvernance interne de la Banque et à élargir la représentation dans ses organes de décision. De nombreux représentants s'accordent à reconnaître combien il importe que la Conférence de Doha contribue à définir des mécanismes clairs assortis d'un calendrier pour appliquer les décisions dans ce domaine.

63. Il convient de noter également que des progrès ont été réalisés récemment s'agissant de l'action menée en vue de renforcer les capacités du FMI en matière de surveillance, d'analyse des liens macrofinanciers, d'intégration de perspectives multilatérales dans la surveillance bilatérale et d'approfondissement de l'activité des marchés financiers. La question de la définition des normes et codes internationaux hors du système multilatéral a aussi été examinée à la session d'examen consacrée aux problèmes systémiques, tout comme la nécessité d'une participation effective des pays en développement à la définition de ces normes internationales.

64. Ces derniers mois, les dirigeants de certains pays ont appelé à un examen approfondi des réformes des structures et institutions de gouvernance mondiales, y compris celles liées à l'architecture financière et monétaire internationale. C'est ainsi par exemple qu'à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth sur la réforme des institutions internationales, tenue à Londres les 9 et 10 juin 2008, les dirigeants de cette organisation ont exprimé leur intention, entre autres, de continuer à redéfinir les buts et à améliorer la gouvernance des institutions financières internationales, notamment en œuvrant en faveur d'un consensus du Commonwealth et d'un large appui international en vue de la tenue d'une conférence internationale pour parvenir à ces objectifs. Ils ont aussi décidé de collaborer étroitement avec les institutions concernées, notamment lors d'une réunion extraordinaire des chefs de gouvernement du Commonwealth qui se tiendra le 24 septembre 2008.

65. Par ailleurs, des appels sont de plus en plus lancés en vue de renforcer les mécanismes intergouvernementaux de suivi des Conférences de Monterrey et de Doha et de poursuivre le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les autres principaux acteurs institutionnels dans cette tâche. À cet égard, a-t-on relevé, tout mécanisme doit être efficace, ouvert à tous et transparent si l'on veut maintenir l'esprit de Monterrey et assurer avec dynamisme le suivi du Consensus de Monterrey et des accords qui seront conclus à la Conférence de Doha. On a également indiqué qu'il faudrait, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, adopter une approche faisant intervenir de multiples parties prenantes et secteurs et mettre à profit les données d'expérience et les enseignements tirés au cours des dernières années, notamment en

renforçant les échanges avec les institutions de Bretton Woods, de façon à promouvoir un cadre de consultations et de dialogue de fond axé sur les résultats. Ce cadre offrirait aux représentants des institutions de Bretton Woods des possibilités plus larges de faire entendre leurs vues.

VIII. Engagement continu

66. L'Assemblée générale a tenu son troisième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement à New York, du 23 au 25 octobre 2007. Le thème général de cette rencontre était le suivant : « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ». Vingt ministres, 15 vice-ministres et de nombreux hauts représentants de plus d'une centaine de gouvernements, ainsi que les responsables de haut niveau de grands acteurs institutionnels (Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale du commerce, CNUCED et PNUD), ont pris la parole à la séance plénière. On trouvera les conclusions de la rencontre dans le résumé établi par le Président de l'Assemblée générale (A/62/550).

67. La Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenue le 14 avril 2008. Elle avait pour thème général : « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, notamment les difficultés et les problèmes nouveaux ». Les discussions de fond ont porté sur cinq sous-thèmes : a) nouvelles initiatives relatives au financement du développement; b) appui aux efforts de développement et renforcement du rôle des pays à revenu intermédiaire, notamment dans le domaine du commerce; c) appui aux efforts de développement des pays les moins avancés, notamment par le renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce; d) comment établir et maintenir des marchés financiers solides : défis posés à la coopération internationale; et e) financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements. Le résumé établi par le Président du Conseil (A/63/80-E/2008/67) rend compte de toutes les vues exprimées à la réunion.

68. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a continué d'organiser, en collaboration avec les experts des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile, des ateliers, des consultations multipartites, des discussions de groupes et d'autres activités visant à permettre aux pays membres de mieux mettre en œuvre les engagements qu'ils ont souscrits dans le Consensus de Monterrey. Deux consultations régionales – l'une sur le thème « Banques nationales et régionales de développement en Asie et dans le Pacifique : potentialités et viabilité » et l'autre sur le financement de l'accès pour tous aux services collectifs de base – ont été organisées à Bangkok, du 17 au 19 décembre 2007, en coopération avec l'Association d'Asie et dans le Pacifique : potentialités et viabilité » et l'autre sur le financement de l'accès pour tous aux services collectifs de base – ont été organisées à Bangkok, du 17 au 19 décembre 2007, en coopération avec l'Association d'Asie et du Pacifique des institutions de financement du développement. Les informations concernant ces réunions peuvent être consultées sur le site Web du Bureau du financement du développement à l'adresse www.un.org/esa/ffd.

69. En coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Bureau du financement du développement a continué de fournir un appui au Groupe d'experts des Nations Unies sur la mise en place de secteurs financiers sans exclusive, dont les membres proviennent des gouvernements, du secteur bancaire, de la société civile, des milieux universitaires et des institutions de coopération pour le développement. Des forums régionaux sur les politiques et la réglementation en Afrique et en Amérique latine se sont tenus pendant la première moitié de 2008 et ceux de l'Europe orientale et d'Asie devraient se tenir pendant la deuxième moitié de l'année, l'objectif étant de promouvoir les pratiques optimales et les enseignements tirés. À la fin de son mandat de deux ans, en juin 2008, le Groupe d'experts a publié une déclaration finale intitulée « Microcredit, microfinance, inclusive finance: building on success », dans laquelle il livre d'importants messages à l'intention de toutes les parties prenantes en vue d'élargir l'accès pour tous aux services financiers.

70. Le processus préparatoire à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey va bon train. Ainsi qu'il ressort du présent rapport, de février à mai 2008, l'Assemblée générale a tenu des séances d'examen officielles sur chacun des domaines thématiques du Consensus de Monterrey. Les réunions étaient suivies de consultations sur le document final de la Conférence d'examen de Doha, tenue en juin, et sur les auditions interactives avec les représentants de la société civile et du secteur privé, tenues également en juin. On trouvera des résumés officiels des sessions d'examen sur le site Web du Bureau du financement du développement (www.un.org/esa/ffd). Le bulletin d'information mensuel *The Road to Doha*, publié par le Bureau du financement du développement et le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, fait régulièrement le point du processus préparatoire.

71. Les commissions régionales des Nations Unies ont tenu des consultations en prélude à la Conférence d'examen de Doha, notamment les suivantes : la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisée par la Commission économique pour l'Afrique du 31 mars au 2 avril 2008 à Addis-Abeba; la réunion de la Commission économique pour l'Europe, tenue le 13 mai 2008 à Genève; la session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, tenue du 26 au 29 mai 2008 à Sanaa; la session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue du 9 au 13 juin 2008 à Saint-Domingue; et la session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, tenue les 18 et 19 juin 2008 au siège de la Commission à Bangkok. Les conclusions de ces consultations constituent des contributions essentielles au processus préparatoire.

72. Le Conseil économique et social a tenu son premier Forum pour la coopération en matière de développement les 30 juin et 1^{er} juillet 2008 à New York, sur le thème « Vers une coopération plus cohérente et plus efficace en matière de développement ». Le résumé officiel établi par le Président du Conseil fait un récapitulatif des principaux points examinés (voir www.un.org/newfunc/Summary_of_the_President.pdf).